

COMMUNE DE WEITBRUCH

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à 19h00 le conseil municipal de la commune de WEITBRUCH, légalement convoqué le 14 janvier 2022 s'est réuni au Millenium en séance publique sous la présidence du maire Damien HENRION

Nombre de membres en exercice :	23
--	-----------

Nombre de membres présents :	18
-------------------------------------	-----------

Monsieur le Maire, HENRION Damien

Mesdames et Messieurs les Adjointes au Maire :

SUSS Jean-Marc, STEINMETZ Brigitte, KREBS Jean-Claude, GELDREICH Angèle,
PFRIMMER Jean-Marc

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :

RIEHL Brigitte, DEBUS Bruno, KOST Véronique, SCHNEIDER Mathieu, HERRMANN Murielle,
MERINO Esther, FAULLIMMEL Eddy, MULLER Elodie, WERLE Sarah, ANTON TOSTAIN Laëtitia,
KLEIN-KOBI Sébastien, VOLLMER Karin

Absents excusés avec pouvoir	5
-------------------------------------	----------

M. WOLFF Germain donne pouvoir à M. Jean-Marc SUSS
M. SCHNEIDER Bruno donne pouvoir à M. Jean-Marc PFRIMMER
MME MERCKLING Stéphanie donne pouvoir à MME Esther MERINO
MME ZELLER RUTTER Gaëlle donne pouvoir à MME Angèle GELDREICH
M. SPITZ Philippe donne pouvoir à M. Jean-Claude KREBS

Absente excusée	0
------------------------	----------

Absent	0
---------------	----------

Quorum : calcul du quorum : $23 : 3 = 7,75$ arrondi à l'entier supérieur 8

Avec 18 membres présents, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice Générale des Services.

Le maire accueille les conseillers municipaux et leur souhaite une bonne année 2022 puis entame l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Communication du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
3. Intercommunalité – point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de communes de la Basse-Zorn et autres instances
4. Patrimoine – travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie
5. Nouvelles installations footballistiques -Espace Strieth – dénomination
6. Fonction publique – proposition de motion pour défendre le droit local
7. Informations et questions diverses

1. Adoption des procès-verbaux de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 a été transmis le 12 janvier 2022.

Des observations peuvent être formulées par écrit avant la séance ou oralement lors de cette dernière conformément au règlement intérieur.

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'observations écrites et demande s'il y a des observations orales, comme il n'y en a pas, il fait procéder au vote.

Le conseil municipal

ADOpte à l'unanimité

puis procède à la signature du procès-verbal.

2. Communications du maire et compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

2/1. Communications du maire :

Le maire résume les réunions et actions depuis la dernière séance auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

- ❖ **Municipalité** : tous les mardis à partir de 19h
- ❖ **Permanence du maire et des adjoints sur RDV** : le mercredi matin une semaine sur deux en alternance maire et adjoint
- ❖ **NI Foot – réunion de chantier** : **tous les mardis à partir de 8h30**
3 janvier 2022 : réunion avec Le FCW concernant la proposition de nom pour les nouvelles installations

❖ **Commission communale / comité de pilotage**

- Commission travaux : 12 janvier 2022

❖ **Divers :**

- 8 décembre 2021 : Réunion avec le président de la Société d'Education Populaire
- 13 décembre 2021 : Assemblée générale du Football Club de Weitbruch
- 14 décembre 2021 : Assemblée générale de l'Association d'Histoire et d'Archéologie de Weitbruch
- 17 décembre 2021 : plantation en forêt avec l'ES
- 18 décembre 2021 : inauguration de l'exposition de pigeons à Kurtzenhouse
- 21 décembre 2021 : réunion avec les riverains de la rue des Messieurs N° 19 a et 19b
- 27 décembre 2021 : 85ème anniversaire REISSIG Werner
- 4 janvier 2022 : réunion avec le directeur de l'Habitat de l'III

2/2. Délégations du conseil municipal au maire - Article L2122-22 du CGCT

Alinéa 4 : Marchés publics

- Travaux de démolition du porche 5, rue des Bergers JUNG Terrassement 12.600 €

Alinéa 6 : contrat d'assurance et indemnisation des sinistres

- Remboursement d'un sinistre Groupama 1.334 €

Alinéa 8 : Concessions dans les cimetières :

Le maire a accordé une concession pour

- Une case au colombarium à 1.200 € : HELMER Dominique

Alinéa 15 : Droit de préemption urbain :

N°	Date de réception	Propriétaire	Adresse et nature du bien n° LOT	section	parcelle	Nbre d'ares	Acquéreur	Renonciation au Droit de Préemption Urbain	Date d'envoi
46	30/12/2021	M. Franck FRICKER 24 rue des Messieurs 67500 WEITBRUCH	Terrain	9	238/129	7.70	SAS IMMO CREATIVE 9 rue de Pfaffenhoffen 67270 HOCHFELDEN	OUI	13/01/2022
1	05/01/2022	M. Mme Denis RIEBER 44 rue des Vergers 67170 ROTTELSHEIM	Maison 26a rue des Tailleurs Terrain rue des Messieurs	9 9	62 180/64	2.62 1.14	M. Mathieu ALBERTUS Mme Fanny RIEGEL 29 rue des Groseilles 67500 WEITBRUCH	OUI	13/01/2022

Alinéa 24 : Renouvellement de l'adhésion aux Associations (inférieur à 1.000 €)

Contribution volontaire /complément 2021 France Bois Forêt 162,65 €

3. Intercommunalité - point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes de la Basse Zorn (CCBZ) et autres instances

Le maire énumère les réunions avec la CCBZ et les autres instances auxquelles lui-même ou/et un adjoint au maire a/ont participé :

❖ **Communauté de Communes de la Basse-Zorn :**

- Conseil communautaire : 20 décembre 2021
- Bureau : 12 décembre 2021
- Commission d'appel d'offres : 20 décembre 2021
- Commission Travaux : 6, 13 et 16 décembre 2021
- Divers

10 décembre 2021 : C.A du SDEA + atelier Gémapi

15 décembre 2021 : réunion avec la CeA concernant la mobilité

11 janvier 2022 : réunion publique concernant l'EPSAN

12 janvier 2022 : réunion de coordination concernant les travaux EPAD de Hoerd

❖ **SMITOM**

8 décembre 2021 : réunion avec le Vice-président concernant la décharge à Weitbruch

10 décembre 2021 : réunion du bureau

Après avoir demandé si les délégués souhaitent communiquer des informations sur les dossiers en cours, le maire remet aux conseillers le planning prévisionnel de la micro-zone d'activité à Weitbruch selon lequel les travaux de viabilité seraient terminés en décembre 2022 et donc les lots pourraient être mis à la vente en janvier 2023.

4. Patrimoine – travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie

Le maire donne la parole à Angèle GELDREICH qui précise que :

La salle au RDC de la mairie, dénommée salle Bartholdi d'une surface de 150 m² était avant 2012 une salle à usage multiples pour la mairie (réunion, mariage, bureau de vote, lieu de rencontre bimensuelle des séniors, ...) mais aussi mise à disposition des associations locales pour leurs réunions et leurs activités (gymnastique, yoga, ..).

En 2012, la salle a été aménagée en deux salles de classe en attendant que les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école élémentaire soient réalisés.

Et en 2018, elle a été aménagée pour accueillir le multi-accueil en attendant que la nouvelle maison de l'enfance soit construite. Le déménagement a eu lieu fin décembre 2020.

Le maire précise que cela a permis d'économiser 80.000 € de location de locaux mobiles.

Enfin, en 2021 elle a servi de lieu de stockage à l'association Triangle d'Afrique pour du matériel collecté en attendant d'avoir un conteneur pour l'expédier en Afrique.

Depuis la salle n'est plus utilisée car nécessite notamment une rénovation importante ce qui induit la mise aux normes du tableau électrique de la mairie.

En effet l'objectif est de pouvoir utiliser la salle pour des réceptions, les mariages, des expositions, des conférences et la mettre à disposition des associations.

Elle énumère les divers lots et détaille les travaux envisagés suivants :

Nature des travaux	Montant estimé HT en €
Electricité – éclairage avec la mise aux normes du tableau électrique de la mairie	29.964,12
Revêtement de sol	16.410,00
Mobilier	20.916,06
Peinture	5.740,89
Stores (3 fenêtres)	2.770,00
Numérique / équipement vidéo projection et connexion internet	17.000,95
Menuiserie extérieure /remplacement des fenêtres et portes fenêtres Et menuiserie intérieure (placards)	68.336,90
Plaquiste / traitement acoustique	19.055,66
Energie /remplacement chaudière fioul pour une chaudière gaz	39.863,70
Mur mobile	21.610,00
Pompe à chaleur air/air (clim réversible)	23.412,36
Total HT	265.080,64
Total TTC	318.096,77

Puis Madame GELDREICH énonce le **Plan de financement prévisionnel**

DEPENSES - Coût estimé des travaux HT : **265.081 €**

RECETTES **265.081 €**

DETR 40 % 106.032 €

CeA /fonds de solidarité territorial 7,55 % 20.000 €

CCBZ /fond de concours : 50% du coût de la commune 26,13 % 69.524 €

Commune 26,13 % 69.525 €

Après délibération, le conseil municipal DECIDE l'unanimité

- **D'autoriser les travaux à la mairie estimés à 265.081 € HT soit 318.096,77 € TTC**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus**
- **De charger le maire de solliciter les subventions auprès des organismes énumérés dans le plan de financement**
- **De charger le maire à retenir les entreprises conformément au code des marchés publics**
- **De préciser que la dépense sera inscrite au BP 2022**

5. Nouvelles installations footballistiques -Espace Strieth – dénomination

Le maire expose :

Après plusieurs échanges avec des sportifs de haut niveau dans le monde du football, des sportifs du Grand Est ou de préférence alsacienne, j'avais une réponse pour un entretien le 22 novembre 2021.

Cette personne est native d'un village voisin dans notre canton et réside dans une commune de notre Communauté de communes.

Cette personne m'a demandé trois semaines de réflexion, car ce n'est pas simple d'accepter une telle proposition.

Le 13 décembre 2021, j'avais une réunion avec le comité du FCW ou cette proposition a été évoquée. Le comité souhaite rencontrer cette personne afin de voir ce qu'elle pouvait apporter au club.

Le 3 janvier 2022, une rencontre a eu lieu avec cette personne, M. Léonard SPECHT, et le comité du FCW pour une présentation et un échange.

M. SPECHT développa son CV sportif et professionnel.

CV Sportif :

- Léonard SPECHT est né le 16 avril 1954 à Mommenheim, demeure à Weyersheim (CCBZ)
- Champion de France avec le RCS en 1979,
- Champion de France avec Bordeaux en 1984, 1985 et 1987
- A deux reprises en coupe de France avec Bordeaux en 1986 et 1987
- 18 sélections en Equipe de France
- Total de match joués en club : 1 553

CV professionnel :

- 25 années DRH chez Lohr, entreprise familiale
- Fondateur des stages de football pour les jeunes à Walbourg
- Retraite professionnelle depuis 3 ans
- Il fut nommé mi-décembre 2021 Président de l'Association du RCS, travaillant en parallèle avec le président du RCS Marc KELLER

M. Pierre ZIPPER, président du FCW demande à M. SPECHT ce qu'il pourrait apporter au club.

M. SPECHT explique que si la proposition était retenue, il serait un soutien au FCW dans le domaine de la formation des encadrants qui s'occupent des jeunes. Pour lui cela semble primordial pour attirer les jeunes vers ce sport qui permet l'échange et est un lien important vers l'école de la vie. Il apporterait ses conseils et son soutien auprès des instances des Fédérations de Football. Il précise aussi qu'il ne s'immiscerait pas dans la direction du club. Il resterait en dehors de toute décision.

Il resterait un appui et un conseil pour le FCW.

Monsieur le Président ZIPPER remercie M. Léonard SPECHT pour cet échange chaleureux et constructif et demande une semaine de réflexion pour donner l'avis du club.

Une semaine plus tard, j'ai reçu, par M. ZIPPER, l'avis favorable du comité pour cette proposition : **Espace Foot Léonard SPECHT.**

Mail en retour le 10 janvier 2022 :

« Bonjour,

Nous nous permettons de vous écrire suite à l'échange que nous avons eu le 03/01/2021 avec Monsieur le Maire Damien HENRION et Monsieur Léonard SPECHT.

Le comité du FC WEIBRUCH après une délibération unanime donne son accord pour que le stade porte le nom de Léonard SPECHT ».

Le maire demande s'il y a des questions.

Jean-Marc SUSS

Précise que sur le principe il n'y avait pas de problème mais que la dénomination « Espace foot » pourrait être remplacé par « Espace Léonard SPECHT » ou « Espace sportif Léonard SPECHT »

...

Brigitte STEINMETZ

Précise que cette dénomination « n'est pas classe, personnellement je n'aime pas ».

Le maire

« Ce n'est pas un espace tennis, c'est un espace foot ».

Brigitte STEINMETZ

... « Stade Léonard SPECHT ».

...

Diverses propositions :

« Espace football Léonard SPECHT »,

« Espace footballistique Léonard SPECHT ».

...

Il est demandé si la dénomination « Espace foot Léonard SPECHT » a été validé par le FCW et M. SPECHT ?

Le maire

« Oui ».

Brigitte STEINMETZ

Demande s'il faut retenir la dénomination ce soir, et précise que c'est un bâtiment communal, et que même si la dénomination « Espace Foot Léonard SPECHT » a été validé par le FCW, c'est le conseil municipal qui décidait.

...

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

De voter la dénomination pour le stade de football « Espace footballistique Léonard SPECHT ».

6. Fonction publique – proposition de motion pour défendre le droit local

Le maire propose de voter la motion ci-dessous sur proposition de l'AMF

« Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne. La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements »

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours fériés supplémentaires.

« Nous, conseil municipal de WEITBRUCH demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures. »

Madame WEISBECKER donne lecture des explications de vote transmises par

M. SPITZ et Mme ZELLER RUTTER

*« Monsieur le maire,
Mesdames et messieurs les adjoints,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,*

J'ai demandé une étude de ce point précis de droit au service concerné à l'Assemblée nationale, je n'en ai pas encore reçu la réponse.

Une question tout de même, les salariés des collectivités et établissements concernés sont-ils au régime local ? Si tel était le cas, le droit local semblerait s'appliquer.

*Devant ces interrogations, et en absence de la connaissance totale de ces points de droit, **Gaëlle Zeller et Philippe Spitz s'abstiennent** lors du vote de la motion.*

Je vous remercie ».

Brigitte STEINMETZ

« Quand il parle de régime local, il parle du régime de sécurité social, les fonctionnaires relèvent du régime général de sécurité sociale ».

Le maire

« Cela n'a rien à voir avec le droit local ».

...

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE par 21 voix POUR et 2 abstentions (Philippe SPITZ, Gaëlle ZELLER RUTTER)

De voter la motion ci-dessus.

7. Informations et questions diverses

Informations :

Jean-Claude KREBS

Précise que le service technique va effectuer la plantation de haies le long du chemin du Birkwald sur toute la longueur du terrain de football synthétique, les 26 et 27 janvier prochains et que si des conseillers étaient disponibles pour donner un coup de main, ils seraient les bienvenus.

Mathieu SCHNEIDER

Fait un rapide compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en visioconférence lundi dernier de Agence France Locale à laquelle nous avons adhérer en 2021 et notamment 85 nouvelles collectivités adhérentes dont la Région Grand'Est soit au total 496 collectivités adhérentes. Des prêts ont été accordés pour 1milliard 243 millions d'euros en 2021. La durée moyenne des prêts est de 18,5 ans.

Angèle GELDREICH

Précise que la visite des Nouvelles Installations Footballistiques de janvier avait été reportée et qu'une autre sera organisée avant la prise de possession des locaux du club sans doute fin février, La date sera transmise par mail.

Dates à retenir :

DIVERS	Séances du conseil municipal en 2022 à 20 h00
Judi 27 janvier à 19h30 : commission des finances Samedi 5 février 2022 : vente de bois Judi 3 mars 2022 à 19h30 : commission des finances Dimanches 10 et 24 avril 2022 : élections présidentielles Dimanches 12 et 19 juin 2022 : élections législatives	10 février (DOB) 17 mars (budget) 19 mai 7 juillet 15 septembre 3 novembre 15 décembre

Le maire remercie tous les conseillers et clôt la séance à 20H10.

Délibération publiée et transmise à la Sous-préfecture le 26 janvier 2022.



Le Maire,
Damien HENRION